

## Circulaire d'information

**INFCIRC/709**

24 juillet 2007

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais et russe

---

### Communication reçue des représentants permanents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique transmettant le texte d'une déclaration sur les actions communes en matière d'énergie nucléaire et de non-prolifération, et le texte d'une déclaration commune du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov, et de la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice

1. Le Directeur général a reçu des représentants permanents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique une communication datée du 10 juillet 2007 à laquelle étaient joints une déclaration sur les actions communes en matière d'énergie nucléaire et de non-prolifération publiée par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique le 3 juillet 2007, et le texte d'une déclaration commune du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov, et de la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et ses pièces jointes sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

Mission permanente  
de la Fédération de Russie

Mission permanente  
des États-Unis d'Amérique

Vienne, le 10 juillet 2007

Monsieur le Directeur général,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la Déclaration sur les actions communes en matière d'énergie nucléaire et de non-prolifération publiée par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique le 3 juillet dernier, à Moscou et Washington, au lendemain de la rencontre des présidents Vladimir Poutine et George Bush à Kennebunkport, dans le Maine. Nous avons aussi l'honneur de joindre le texte d'une déclaration commune du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov, et de la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice. Nous vous demandons de faire distribuer ces documents pour l'information des États Membres de l'Agence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de notre très haute considération.

Alexander Zmeyerovskiy  
Représentant permanent  
de la Fédération de Russie

Gregory Schulte  
Représentant permanent  
des États-Unis d'Amérique

Pièces jointes

M. Mohamed ElBaradei  
Directeur général  
Agence internationale de l'énergie atomique  
Vienne

## **Déclaration sur les actions communes en matière d'énergie nucléaire et de non-prolifération**

Nous sommes déterminés à jouer un rôle actif pour ce qui est d'aider un large éventail d'États Membres, en particulier de pays en développement, à tirer parti des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, pour autant que l'objectif commun de prévention de la prolifération des armes nucléaires soit atteint. À cette fin, nous avons l'intention, avec d'autres, de lancer une nouvelle forme de coopération renforcée.

Cela étant, nous saluons avec satisfaction l'initiative de l'accord bilatéral entre le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'une coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous sommes d'avis que cet accord constituera une base essentielle de l'expansion de la coopération entre la Russie et les États-Unis dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et nous comptons que ce document sera signé et entrera en vigueur conformément aux dispositions juridiques existantes.

Nous partageons la vision d'une utilisation accrue de l'énergie nucléaire, y compris dans les pays en développement, pour augmenter l'approvisionnement en électricité, favoriser la croissance et le développement économiques et réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, ce qui fera diminuer la pollution et les gaz à effet de serre.

Cette expansion de l'énergie nucléaire devrait se faire d'une façon qui renforce le régime de non-prolifération nucléaire. Nous soutenons fermement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous sommes résolus à œuvrer pour son renforcement. Nous appuyons l'adhésion universelle au protocole additionnel de l'AIEA, et demandons à ceux qui ne l'ont pas encore fait de le signer et de le ratifier. Nous soutenons les activités de l'AIEA en ce qui concerne aussi bien les garanties que la promotion de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et nous comprenons pleinement la nécessité d'accroître ses capacités, y compris ses ressources financières, proportionnellement à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire dans le monde entier.

Nous sommes prêts à appuyer l'expansion de l'énergie nucléaire selon les modalités ci-après, conformément au droit national et aux cadres juridiques internationaux. Ces efforts exploitent, renforcent et complètent diverses activités actuelles, y compris les travaux de l'AIEA sur l'accès fiable au combustible nucléaire, l'initiative de la Fédération de Russie sur la mise en place d'une infrastructure nucléaire mondiale, y compris le centre pour le combustible nucléaire en Fédération de Russie, l'initiative des États-Unis concernant la création d'un partenariat mondial pour l'énergie nucléaire, le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants de l'AIEA et le Forum international Génération IV.

- Faciliter la mise sur le marché d'une gamme de réacteurs de puissance et de recherche modernes, sûrs et résistant mieux à la prolifération pour répondre aux besoins énergétiques variables des pays en développement et des pays développés.
- Organiser la participation à des programmes nationaux et multinationaux visant à élaborer les spécifications de réacteurs nucléaires pour les pays participants.
- Faciliter et appuyer le financement de la construction de centrales nucléaires par des mécanismes nationaux et multinationaux publics et privés, y compris par le biais des institutions financières internationales.

- Aider les États à mettre en place l'infrastructure nécessaire dans le domaine de l'énergie nucléaire, ce qui comprend l'élaboration des cadres réglementaires appropriés, des programmes de sûreté et de sécurité pour aider les États à respecter les normes internationales, et la formation de personnel.
- Élaborer des solutions pour la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, y compris des options pour la location de combustible, l'entreposage du combustible usé et la mise au point à terme de techniques de recyclage du combustible usé.
- Faire en sorte que l'AIEA ait les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de garanties face à l'expansion de l'électronucléaire dans le monde.
- Soutenir le renforcement de la coopération technique de l'AIEA pour aider les États à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour une exploitation sûre, sécurisée et fiable des centrales nucléaires.
- Contribuer à l'expansion des réseaux électriques régionaux, pour permettre aux États sans réacteur nucléaire de profiter des avantages de l'électronucléaire.
- Fournir des services liés au combustible nucléaire, et notamment prendre des mesures pour faire en sorte que le marché commercial du combustible nucléaire reste stable et que les États soient assurés d'un accès fiable au combustible nucléaire et aux services connexes pour la durée de vie des réacteurs, notamment par la mise en place de centres internationaux du cycle du combustible nucléaire, chargés de fournir des services du cycle du combustible, y compris l'enrichissement d'uranium, avec application des garanties de l'AIEA.
- Appuyer la négociation de contrats à long terme pour les réacteurs de puissance et de recherche, y compris l'approvisionnement assuré en combustible et la gestion du combustible usé.

Nous sommes prêts à participer à des discussions, ensemble et bilatéralement, pour mettre au point des approches mutuellement avantageuses avec les États qui envisagent de recourir à l'énergie nucléaire ou de développer leurs programmes électronucléaires en conformité avec les droits et les obligations prévus par le TNP. Le développement d'un accès économique et fiable à l'énergie nucléaire vise à permettre aux États de tirer parti des utilisations de l'énergie nucléaire et à créer une solution de remplacement viable à l'acquisition de technologies sensibles du cycle du combustible.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière d'énergie et de non-prolifération sont plus grands que jamais auparavant. Nous sommes convaincus que cette approche permettra une expansion importante de l'énergie nucléaire tout en renforçant la non-prolifération. Nous souhaitons que les États qui partagent cette vision commune coopèrent avec nous et nous sommes résolus à prendre ensemble les mesures qui feront de cette vision une réalité.

LE PRÉSIDENT DES  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA  
FÉDÉRATION DE RUSSIE

Washington, Moscou  
3 juillet 2007

## **DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS**

### **Bureau du porte-parole**

Communiqué de presse

Washington, 3 juillet 2007

### **Déclaration commune de la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, et du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Lavrov**

Les États-Unis et la Russie réaffirment leur intention de procéder à des réductions des armements stratégiques offensifs jusqu'au niveau le plus bas qui soit compatible avec leurs besoins de sécurité nationale et leurs engagements vis-à-vis de leurs alliés.

À cette fin, les ministres ont discuté de l'élaboration d'un arrangement faisant suite au traité START pour assurer la continuité et la prévisibilité en ce qui concerne les armements stratégiques offensifs. Sur instruction des présidents, les parties poursuivront ces discussions afin d'aboutir rapidement.

Nous souscrivons totalement aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous considérons l'arrangement que nous visons comme une autre étape dans la réalisation des engagements que nous avons pris en vertu de l'article VI du Traité.